

Règlement de l'offre de parrainage

Article 1 : Objet

L'offre commerciale de parrainage est proposée par l'agence Viviane LAMOUR Immobilier et est destinée à conquérir de nouveaux clients. La personne (le parrain/l'apporteur d'affaire) qui présente un nouveau client (le filleul), reçoit une dotation dans les conditions définies ci-après.

Article 2 : Date et durée

A compter du 01/02/2023 l'offre parrainage est en vigueur sans limitation de durée, à savoir que l'agence se réserve la faculté de cesser sa participation à ladite opération de parrainage à tout moment sans toutefois porter atteinte aux droits des parrains dont la participation aurait été valablement enregistrée auprès d'elle avant la cessation de l'opération.

Article 3 : Le parrain

Le parrainage est ouvert à toute personne physique majeure ou émancipée, capable juridiquement et n'agissant pas dans le cadre d'une activité professionnelle.

Conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970, l'attention du parrain est attirée sur le fait que sa participation à des opérations de parrainage proposées par des agences immobilières doit rester strictement occasionnelle.

L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

Article 4 : Le filleul

Le filleul doit être une personne morale de droit privé ou une personne physique, majeure ou émancipée, et non frappée d'incapacité juridique. Le filleul ne doit pas être, au titre du bien immobilier objet du parrainage, déjà client de l'agence (le terme client désignant une personne liée contractuellement par un mandat avec l'agence). Le filleul doit être propriétaire de son bien immobilier.

Viviane LAMOUR Immobilier demeure libre de contracter ou non avec le filleul. De même, le filleul est libre de ne pas contracter avec l'agence Viviane LAMOUR Immobilier ayant pris contact avec lui.

Article 5 : Validation du parrainage

Le parrainage ne sera validé et le parrain ne sera rétribué que dans le cas où un mandat de vente simple ou exclusif est signé par le filleul avec l'agence Viviane LAMOUR Immobilier, et que le bien objet de ce mandat est vendu (acte notarié) par l'intermédiaire de cette même agence (conditions cumulatives).

Article 6 : Montant du parrainage

Le parrain recevra 10% des honoraires avec un plafond de 1 000€ par dossier.

Article 7 : Règlement et droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Il pourra être modifié à tout moment si la modification est rendue nécessaire par une obligation légale ou réglementaire. Toute contestation ou réclamation relative aux dispositions de ce règlement devra être formulée par écrit et adressée à l'agence Viviane LAMOUR Immobilier dont les coordonnées figurent sur le site

www.viviane-lamour-immobilier.com. Celle-ci sera tranchée souverainement par l'agence dans le respect du présent règlement et de la législation française. Tout litige qui ne pourrait être réglé ainsi sera soumis à la juridiction compétente.

Article 8 : Responsabilités

La participation à la présente opération emporte l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement par le parrain et son filleul. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu, à une demande de restitution de la dotation ou la suppression de la dotation et/ou pourra engager la responsabilité du parrain et/ou du filleul en cas de préjudice.

MENTIONS LEGALES

Raison sociale : AC-20

Adresse siège social : La Coudre 35320 LA COUYERE

Téléphone : 06 27 81 52 41

Email : contact@viviane-lamour-immobilier.com

SIREN 794786251, SIRET (siège) 79478625100015, TVA Intracommunautaire FR19794786251

RCS RENNES, EURL au Capital social de 1 000€

ASSURANCE RCP 306470232000

GAN - OUEST ASSURANCES - 1 RUE DE VITRE - 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

Carte Professionnelle : CPI35022020000045224 du 11/12/2020

CFE CCI RENNES 2 avenue de la préfecture CS 64204 35042 Rennes Cedex

Viviane Lamour Immobilier ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com.

En cas de litiges suite à des contrats de vente en ligne : Le consommateur peut aussi se rendre sur le site de la [plateforme européenne des Règlements des litiges en ligne](http://plateforme.economie.gouv.fr/mediation-conso). Le site internet suivant www.economie.gouv.fr/mediation-conso comporte également toutes informations utiles en cas de litige transfrontalier.

Loi informatique et libertés

Conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour l'exercice de ces droits, l'utilisateur est invité à s'adresser par courriel à contact@viviane-lamour-immobilier.com. Il peut aussi écrire à Viviane Lamour Immobilier, La Coudre 35320 La Couyère. L'utilisateur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. L'utilisateur trouvera des informations sur ses droits et devoirs et sur la protection des données individuelles sur le site de la « Commission Nationale Informatique et Libertés ». Les utilisateurs du site <https://www.viviane-lamour-immobilier.com/> sont invités à faire connaître à Viviane Lamour leurs remarques sur d'éventuels dysfonctionnements du site, au regard des libertés individuelles, à l'une ou l'autre des adresses indiquées ci-avant.

Propriété intellectuelle

Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans le consentement préalable et écrit est illicite et constitue une contrefaçon donnant lieu à des

sanctions pénales. Conformément aux dispositions de la loi n 98-536 du 1er juillet 1998, portant transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données, Ac-2o est producteur de sa base de données, accessible sur le présent site, et dont elle est seule propriétaire. En accédant au présent site, vous reconnaissez que les données le composant sont légalement protégées et, conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1998, vous vous interdisez notamment d'extraire, réutiliser, stocker, reproduire, représenter ou conserver, directement ou indirectement, sur un support quelconque, par tout moyen et sous toute forme que ce soit, tout ou partie qualitativement ou quantitativement substantielle du site auquel vous accédez ainsi que d'en faire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement et quantitativement non substantielles lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normales. Protection des données personnelles et sécurité. Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Aucune information personnelle n'est utilisée à des fins non prévues.

Formulaire

Les informations qui vous sont demandées lors de la commande, de demande d'informations, de votre inscription à la lettre d'information, etc, sont indispensables pour le bon traitement de votre demande. Ces informations ont pour seul destinataire les services de Ac-2o. Vos données personnelles recueillies sur le formulaire avec votre consentement sont collectées par l'agence Viviane Lamour Immobilier. Elles sont nécessaires à la mise en oeuvre de cette fiche contact et sont conservées pendant 36 mois. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité des données vous concernant. Pour toute demande, adressez-vous à contact@viviane-lamour-immobilier.com. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil (www.cnil.fr). En créant ma fiche « Contact », je reconnais expressément que je consens au traitement de mes données personnelles et que je dispose du droit de retirer mon consentement à tout moment en m'adressant à contact@viviane-lamour-immobilier.com.

Adhérent FNAIM

Qualité d'adhérent de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), ayant le titre professionnel d'agent immobilier dont l'activité est régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 (dite « loi Hoguet ») et son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultables en français sur www.legifrance.gouv.fr), et soumis au code d'éthique et de déontologie de la FNAIM intégrant les règles de déontologie fixées par le décret n° 2015-1090 du 28 août 2015 (consultable en français sur www.fnaim.fr)